



# Le Rapide

De la Beaurivage  
Municipalité de Saint-Gilles  
Mercredi, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

## AVIS PUBLIC

### LEVÉE DE L'INTERDICTION D'ARROSAGE

En vertu du règlement 379-09, je décrète la levée de l'interdiction d'arrosage sur tout le territoire desservi par l'aqueduc municipal.

Il faut par contre continuer à respecter le règlement sur l'arrosage en vigueur.

Il est permis d'utiliser l'eau provenant de l'aqueduc municipal entre 6 h et 9 h et 19 h et 22 h les jours suivants :

- Habitations dont le numéro civique est pair : lundi, mercredi, samedi;
- Habitations dont le numéro civique est impair : mardi, jeudi, dimanche.

Pour l'arrosage d'une nouvelle pelouse, un permis est obligatoire.

Pour ceux à qui des permis de puits ont été délivrés, veuillez conserver ceux-ci pour une éventuelle interdiction d'arrosage.

Nous tenons à remercier la population d'avoir respecté l'interdiction d'arrosage avec les contraintes qu'elle a apporté, ensemble nous avons réussi à maintenir un niveau sécuritaire d'eau potable pour tous les citoyens desservi par l'aqueduc municipal.

M. René Tousignant, directeur général par intérim



## NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

**Il y aura rinçage du réseau d'aqueduc du :**  
**lundi 20 juillet (7 h 00) au vendredi 24 juillet 2020 (16 h 00)**

En raison de cet exercice d'entretien, l'eau pourrait être jaune allant jusqu'à l'apparence du thé.

Nous vous assurons que celle-ci est potable, nous vous recommandons par contre, de vérifier la couleur de votre eau avant d'effectuer un lavage ou du trempage afin de ne pas tacher vos vêtements.

**Attention, votre eau pourrait être claire lors du début de lavage, mais elle demeure sujette à changement pendant le cycle de lavage.**



**Attention : Nous nous réservons le droit de remettre le rinçage à plus tard dans les circonstances où nous devons limiter notre consommation d'eau potable (canicule), surveiller notre page Facebook : @municipalitestgilles et notre affiche électronique.**

## DÉBRIS DANS LES DÉPÔTS (BRANCHES/RÉSIDUS VERTS/PNEUS) DU PARC INDUSTRIEL

**RAPPEL IMPORTANT**, nous disposons de trois dépôts dans le parc industriel, soit un dépôt à **branches** (petites branches), un dépôt à **résidus verts** (conteneur) et un dépôt à **pneus**, **en aucun temps, il n'est pas permis de déposer des encombrants ou autres déchets à ces emplacements, sous peine d'amende.**

Un service est en place pour disposer de ceux-ci, soit la compagnie Recyclage (autrefois Recyclav, même service, même numéro : 1 844 881-0084).

Merci de nous aider à garder ces lieux propres.

## HORAIRE D'ÉTÉ – RESPONSABLE À L'URBANISME

**Claudine Fontaine, responsable à l'urbanisme**

Courriel : cfontaine@stgilles.net

Téléphone : 418 888-3198

**Vacances d'été :**

**Du 17 au 28 août inclusivement,  
de retour le lundi 31 août 2020**

Un permis de rénovation est valide pour une durée  
De 6 à 12 mois, soyez proactif et effectuez  
vos demandes à l'avance !



**URBANISME**

**HORAIRE D'ÉTÉ - 418 888-3198**

**POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS**

**LUNDI - MERCREDI - VENDREDI**

**8 H 30 À 12 H - 13 H À 16 H**

## COORDONNÉES – BUREAU MUNICIPAL & CENTRE RÉCRÉATIF

Prendre note qu'il existe un numéro général pour rejoindre les bureaux de la municipalité, soit le 418 888-3198, à ce numéro, vous pourrez communiquer avec la secrétaire municipale, Cindy Morin et rejoindre tous les services à l'exception du centre Récréatif (aréna, T.D.J., loisirs).

Pour rejoindre les Loisirs, vous devez composer le 418 888-3863, que ce soit pour les loisirs, le T.D.J. ou l'aréna. Vous pourrez alors communiquer avec Geneviève Labonté, secrétaire des Loisirs (temps partiel, 3 jours/semaine) ou Michael Larente, directeur des Loisirs

**Aide-mémoire à conserver pour les parents d'enfants fréquentant le T.D.J. cet été !**



**POUR REJOINDRE LE**

 **T.D.J.**

**418 888-3863**

